

Les numéros spéciaux sont des numéros courts de longueur inférieure à 10 chiffres (actuellement de 3 à 5 chiffres), et qui permettent d'accéder à des services vocaux ou SMS pouvant être gratuits ou payants (services surtaxés), par exemple pour des services de jeux, de téléchargement de sonneries, de la météo, des renseignements administratifs, des actions sociales, des services d'opérateurs, des services clients, etc.

On distingue parmi les numéros spéciaux, les numéros courts multi opérateurs qui sont attribués par l'ANRT aux opérateurs pour des services à intérêt général ou collectif, tels que les numéros d'urgences 177 (pour la Gendarmerie Royale), 19 (pour la Police) et 15 (pour les Pompiers). Ces services peuvent être atteints à partir des terminaux mobiles et fixes.

Langue Français

**Infos pratiques:** [Numérotation](#)

**Source URL:** <https://www.anrt.ma/infos-pratiques/ce-que-vous-devez-savoir/que-sont-les-numeros-speciaux#comment-0>